

**Objet : Appel national aux villes et communes belges
à marquer leur soutien en faveur de la Journée internationale
de la Paix 2026**

Madame la Bourgmestre / Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous écrivons au nom de la **Coalition belge contre les armes nucléaires** (NoNukes.be), une plateforme nationale regroupant une septantaine d'associations engagées pour la paix et le désarmement nucléaire.

À l'approche de la **Journée internationale de la paix**, célébrée chaque année le **21 septembre** à l'initiative des Nations Unies, nous souhaitons vous inviter une fois encore à prendre part à cette mobilisation en faveur de la paix. Depuis 1981, cette journée vise à promouvoir les idéaux de paix dans le monde entier. L'année dernière, **225 villes et communes belges** ont répondu à notre appel, en **hissant le drapeau de la paix** sur leurs bâtiments locaux officiels. Nous vous remercions sincèrement si votre localité a déjà contribué à cette dynamique, et espérons vivement qu'elle réitérera son engagement en 2026.

Les **bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki** par les États-Unis en 1945 ont coûté la vie à 240 000 personnes et marqué le début de **l'ère de la menace nucléaire**, qui perdure encore aujourd'hui. Ce moment noir de l'histoire de l'humanité continue de marquer les mémoires, et rappelle l'importance de maintenir un engagement fort, y compris au niveau local, en faveur d'un monde libéré des armes nucléaires. Au contraire, on observe aujourd'hui, à l'échelle mondiale, une **pression croissante sur la coopération multilatérale et les accords internationaux de maîtrise des armements**. Dans le même temps, les dépenses consacrées aux capacités militaires, y compris aux programmes d'armement nucléaire, continuent d'augmenter. Cette situation s'inscrit dans un contexte de **tensions géopolitiques croissantes, de guerres et d'un regain d'intérêt pour les doctrines nucléaires**. En Europe aussi, le débat sur la sécurité et la dissuasion nucléaire s'intensifie. Les efforts déployés depuis des décennies en matière de désarmement nucléaire et les accords internationaux dans le cadre de la non-prolifération passent ainsi au second plan.

En 2026, la **menace nucléaire reste pourtant plus présente que jamais**. Dans le monde, 12 187 ogives nucléaires sont encore en circulation, tandis que les neuf États dotés d'armes nucléaires modernisent – et même élargissent – leurs arsenaux¹. Les citoyens belges sont aussi, malgré leur volonté,

¹. fas.org/initiative/status-world-nuclear-forces/

particulièrement concernés par les armes nucléaires, puisque depuis 1963 la **Belgique abrite une vingtaine de bombes nucléaires états-uniennes sur son territoire** (dans la province du Limbourg, à la base militaire de Kleine Brogel²). De plus, les ogives nucléaires de Kleine Brogel ont été remplacées en 2025 par les nouvelles bombes B61-12, plus facilement déployables³.

Loin d'assurer la sécurité de nos pays, **ces armes de destruction massive rendent, au contraire, le monde plus dangereux et menacent l'existence humaine** – en particulier dans ce contexte de tensions grandissantes entre puissances nucléaires. Leur présence sur le sol belge fait de notre pays une **cible potentielle de premier plan** en cas de guerre. Sans compter les **accidents nucléaires** qui ne sont pas à exclure. En outre, les évolutions technologiques et le manque de fiabilité des dirigeants des puissances nucléaires compromettent la doctrine de dissuasion. Le monde ne sera en sécurité que si ces armes, qui sont interdites par le droit international depuis 2021, sont effectivement éradiquées.

Le danger ne vient pas de la nationalité d'une bombe nucléaire, mais de l'existence même de ces armes de destruction massive. Le **désarmement nucléaire mondial** est non seulement **possible**, mais aussi **urgent et nécessaire**. C'est l'objectif du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), entré en vigueur en 2021, qui rend les armes nucléaires illégales et offre une voie claire vers leur élimination. Il a été signé par 99 pays, dont 74 l'ont déjà ratifié. À ce jour, la Belgique n'a fait aucun des deux.

Concrètement, nous invitons donc votre localité à participer à la campagne « Journée de la paix 2026 » en **faisant flotter le drapeau de la paix du 21 au 28 septembre**, en relayant l'initiative localement et en encourageant l'implication citoyenne. D'autres actions sont également possibles, comme organiser une activité locale, signer l'appel international des villes d'ICAN (Prix Nobel de la Paix 2017)⁴ en soutien au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ou encore vérifier que les investissements communaux ne soutiennent pas la production d'armes nucléaires. Nos propositions sont reprises plus en détail dans le document ci-après. De plus, avec d'autres organisations mobilisées pour la paix et le désarmement, nous organisons un « **Festival de la Paix** » la semaine du 21 septembre, dont une journée sur les armes nucléaires le samedi 26. Le programme sera bientôt disponible en ligne (festivaldelapaix.be), et libre à vous de relayer les activités – ou même de rejoindre l'initiative avec votre localité.

Nous espérons sincèrement que votre ville ou commune rejoindra cet appel à la paix, en se joignant aux nombreuses initiatives prévues autour du 21 septembre 2026. **Pour une Belgique sans armes nucléaires, dans un monde sans armes nucléaires.**

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Dans l'espoir de vous compter parmi les villes et communes belges engagées pour un monde sans armes nucléaires, nous vous prions d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour la Coalition belge contre les armes nucléaires,
Sarah Rousseau (CNA PD)
Bastien Willemot (Vrede vzw)**

Contact :
Coalition belge contre
les armes nucléaires
info@journeedelapaix.be
nonukes.be
02 640 52 62

Toutes les informations
sont disponibles
sur notre site internet :
journeedelapaix.be



2. La présence de ces ogives sur le territoire belge n'a depuis lors jamais été véritablement confirmée par le gouvernement (thebulletin.org/premium/2026-03/united-states-nuclear-weapons-2026/). Pourtant, les forces armées belges sont entraînées chaque année à larguer des bombes nucléaires, et l'État belge s'est doté l'année passée de nouveaux avions de chasse F-35, capables de transporter et larguer des bombes nucléaires (rtbf.be/article/les-f-35-commandes-par-la-belgique-certifies-pour-l-empport-de-la-nouvelle-bombe-nucleaire-b61-12-11341604 ; lesoir.be/671210/article/2025-04-24/defense-les-premiers-f-35-atterriront-debut-octobre-florennes). Ces armes sont arrivées sur le sol belge en dépit de la volonté et des intérêts de la population belge et des communautés du monde entier.

3. vrede.be/nl/nieuws/zijn-de-vs-kernwapens-belgie-het-geheim-vervangen-door-nieuwe-exemplaren ; newsweek.com/us-deploys-b61-12-gravity-bombs-europe-tactical-nuclear-weapons-2017485

4. cities.icanw.org/list_of_cities



Que peut faire votre ville ou votre commune ?

1

Confirmez votre participation à la campagne « Journée de la paix 2026 »

Merci de nous informer d'ici le **lundi 7 septembre** si votre commune ou votre ville souhaite participer à la campagne « Journée de la paix 2026 ». Votre localité sera alors reprise sur notre site internet (journeedelapaix.be), dans la liste des localités participantes.

- Informez-nous de votre participation en remplissant le formulaire (disponible via le QR code ci-dessus, ou via ce lien : forms.gle/xixs6rgFgDVemHZ79)

2

Affichez le drapeau de la paix du 21 au 28 septembre

À l'occasion de la **Semaine de la Paix** (qui est organisée autour de la Journée internationale de la paix le 21 septembre, et de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires le 26 septembre), montrez votre soutien à la campagne et affichez votre engagement pour des valeurs de paix :

- Faites flotter le **drapeau** sur un ou plusieurs bâtiments officiels de votre localité.
- Relayez l'action sur vos **canaux de communication locaux** : proposez un article dans le journal local, sur le site internet ou via les réseaux sociaux de la localité. Expliquez, par exemple, les raisons qui vous ont mené à soutenir cette campagne.
- Encouragez la **participation citoyenne** : invitez vos concitoyens à accrocher un drapeau de la paix à leur façade ou leur fenêtre.
- Partagez une **photo de votre drapeau** sur les réseaux sociaux, en identifiant NoNukes.be (avec le hashtag [#journeedelapaix](https://twitter.com/journeedelapaix)).
- Vous souhaitez commander un ou plusieurs drapeaux de la paix ? Passez commande dans le formulaire (disponible via le QR code ci-dessus, ou via ce lien : forms.gle/xixs6rgFgDVemHZ79)

3

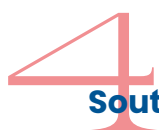
Organisez des actions locales pour sensibiliser et visibilitéer

Allez plus loin que le geste symbolique en mobilisant votre localité à travers des **actions concrètes**, par exemple :

- Proposez une **activité locale** autour du danger des armes nucléaires ou du danger de la militarisation de nos sociétés : animation sco-

laire, conférence publique, exposition artistique, lecture de témoignages, ... N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour cela : nous serions ravis de réfléchir à quelque chose ensemble. L'activité pourra être relayée dans le programme de notre **Festival de la Paix** (festivaldelapaix.be).

- Renommez **une rue, une place ou un lieu symbolique** en mémoire des **Hibakusha** (survivants des bombardements sur Hiroshima et Nagasaki en 1945). Les Hibakusha, à travers l'organisation japonaise Nihon Hidankyo, ont d'ailleurs été lauréats du prix Nobel de la Paix 2024 pour leurs efforts en vue d'un monde sans armes nucléaires.
- Créez des espaces symboliques : déclarez votre localité « **nuclear-weapon-free-zone** » (zone sans armes nucléaires). Selon les Nations Unies, il s'agit d'un territoire qui s'engage à interdire totalement la fabrication, le déploiement, l'utilisation, le stockage et le financement d'armes nucléaires, afin de contribuer à la paix, à la sécurité régionale et au désarmement mondial.



Soutenez l'appel des villes d'ICAN

Si votre localité ne l'a pas déjà fait, montrez votre engagement à l'international, en signant le « **ICAN Cities Appeal** » (cities.icanw.org/join). 149 villes et communes belges sont déjà signataires de l'appel, et ont montré leur soutien au **Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires** (TIAN). Ce Traité, déjà ratifié par plus de 70 pays, rend les armes nucléaires illégales et offre une voie claire vers leur élimination.

Cet appel est lancé par la **Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires** (ICAN), **prix Nobel de la Paix en 2017**, dont notre Coalition belge est partenaire officiel.

Contact :

Coalition belge contre
les armes nucléaires
info@journeedelapaix.be
nonukes.be
02 640 52 62

Toutes les informations
sont disponibles
sur notre site internet :
journeedelapaix.be



Vérifiez l'éthique des investissements communaux

Assurez-vous que les **fonds publics** de votre localité ne soutiennent pas, directement ou indirectement, la **production d'armes nucléaires** :

- Consultez le site **Don't Bank on the Bomb** (dontbankonthebomb.com) pour connaître les sociétés actives dans le secteur des armes nucléaires et des institutions financières qui y investissent. Si vous constatez que vos finances locales participent à de tels investissements, vous pouvez demander à votre gestionnaire de fonds de s'en retirer.
- Évitez tout futur **investissement contraire à l'éthique** (et au droit), et affinez votre propre politique d'investissement durable (ou « politique d'investissement socialement responsable » – ISR). Une introduction au concept et un guide dédié aux investissements publics peuvent être trouvés sur le site de Financité (financite.be/sites/default/files/references/images/Rapport%20ISR%202025.pdf).
- Veillez à ce qu'aucun **fonds public** ne serve à des investissements liés à la production d'armes nucléaires. Scannez les investissements de votre banque sur le site de Financité (financite.be/scan-des-banques).